



Délibération n°727
Engagement des dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif 2022

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 50

Nombre de votants : 50

Convoqué le 25 novembre 2021, le conseil syndical s'est réuni le 08 décembre 2021 à 18h00, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

104^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Claude AUBERT	Madame Christine MANDON
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Nicolas BEAURE	Monsieur Christian MELIS
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Jean-Pierre BRENAS	Madame Danielle MISIC
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Madame Christine PACAUD
Monsieur Philippe CARTAILLER	Madame Mina PERRIN
Monsieur Alain CAZE	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Madame Valérie ROUX
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Antoine DESFORGES	Madame Nadine VALLESPI
Madame Nathalie DOS SANTOS	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Gilles VESCOVI
Madame Catherine FROMAGE	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Gérard GUILLAUME	Madame Cécile BIRARD
Monsieur Yann GUILLEVIC	Monsieur Pascal BRUHAT
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD	Monsieur René GUELON
Monsieur Sylverin KEMMOE	Monsieur Dominique SCALMANA
Monsieur Jacques LARDANS	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	
Madame Christine LECHEVALLIER	

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur José BELDA
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur Pierre PECOUL
Monsieur Gilles PETEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Frédéric BONNICHON

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Marcel ALEDO à Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Jean-Marc MORVAN à Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Laurent THÉVENOT à Monsieur Gérard GUILLAUME

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le vote du Budget primitif 2022 du PETR du Grand Clermont étant programmé début 2022, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après en amont du vote du budget :

Chapitre budgétaire	Budget 2021	Montant autorisé (25%) pour 2022
20 - immobilisations incorporelles	35 000	8 750
21 - immobilisations corporelles	30 000	7 500
23 - immobilisations en cours	25 000	6 250
27- autres immobilisations financières	1000	250
45 – Opération pour compte de tiers	1 074 992	268 748
TOTAL	1 165 992	291 498

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 9 décembre 2021

Dominique ADENOT,
Président.

